

Ecole du Schoenberg



Ecole
primaire
du **Schoenberg**

22/23

Brochure d'information

À conserver
toute l'année

Juin 2022

Cette brochure contient des QR codes (exemple ci-contre). Pour les lire, vous pouvez utiliser une application dédiée, sur tablette ou smartphone. Pour accéder au contenu, ouvrez l'application, qui activera l'appareil photo, et faites la mise au point sur le QR code. L'application vous dirigera alors vers la version en ligne ou vers le document associé. Vous pouvez ainsi consulter les documents dans la langue de votre choix.



Table des matières

MOT DE LA DIRECTION	4
SERVICE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE FRIBOURG	6
Horaires	6
RENTÉE SCOLAIRE	6
HORAIRE SCOLAIRE	6
HORAIRE DES CLASSES 1-2 ^H	6
ALTERNANCES DES 3-4 ^H	6
Calendrier des vacances scolaires 22/23	7
Matériel	7
LISTE DE MATÉRIEL POUR L'ÉCOLE	7
Absences, demandes de congé, déménagements	9
ABSENCES	9
DEMANDES DE CONGÉ	9
JOURS JOKER	9
DÉMÉNAGEMENTS	10
ABSENCE NON ANNONCÉE	10
MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET TENUE VESTIMENTAIRE	10
Interventions externes dans les classes	11
COURS DE PRÉVENTION	12
OFFICE FAMILIAL	12
Sécurité	13
COUR D'ÉCOLE	13
PÉDIBUS	13
LES CONSEILS DE SÉCURITÉ DE LA POLICE CANTONALE	13
Contact école-parents migrants (SCEPM)	14
Santé	15
MÉDECINE SCOLAIRE	16
LE SOMMEIL	16
L'ALIMENTATION	16
LA NUTRITION	17
LE MOUVEMENT	18
LES ÉCRANS	18
LES POUX	19
Activités extrascolaires	21
DEVOIRS SURVEILLÉS	21
SPORT	21
ACTIVITÉS ARTISTIQUES	21
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	22
Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	23
PROCÉDURE	23
LOGOPÉDIE	23
PSYCHOLOGIE	23
PSYCHOMOTRICITÉ	24
ÉCOLE DU SCHOENBERG	25

Apprendre ensemble	26
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES PAR CLASSE	26
COLLABORATION AVEC LES ENSEIGNANT·E·S	27
COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES	27
COURS DE LANGUE ET CULTURE D'ORIGINE (LCO)	28
EFFETS PERSONNELS DES ÉLÈVES	28
RESPONSABILITÉ	28
MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE	28
ACTIVITÉS SCOLAIRES	29
SORTIES ET TRANSPORTS D'ÉLÈVES	29
PHARMACIE SCOLAIRE	29
Vivre ensemble	30
DROITS ET DEVOIRS	30
RÈGLES DE VIE	30
LES RÈGLES DE VIE DANS LA CLASSE	31
SANCTIONS	31
GRANDIR EN PAIX	31
TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE	32
SITE INTERNET	32
PHOTOS ET PRODUCTIONS D'ÉLÈVES	32
CHEMIN DE L'ÉCOLE	33
COUR DE L'ÉCOLE	33
PÉRIMÈTRE, TEMPS SCOLAIRES ET SURVEILLANCES	34
Vie de l'établissement	35
ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS	35
Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	36
LOGOPÉDIE	36
PSYCHOLOGIE	36
PSYCHOMOTRICITÉ	36
Sous-conseil des parents	37
Plan du site scolaire	38
Coordonnées	39

Mot de la direction

Afin que chacun puisse préparer au mieux l'année scolaire 2022/2023, en collaboration avec le Service des écoles de la Ville de Fribourg, les différents acteurs de l'établissement scolaire du Schoenberg vous font parvenir cette brochure. Elle contient toutes les informations importantes pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à la parcourir et à la conserver précieusement.

Au terme de cette année scolaire riche en apprentissages, en expériences, en rencontres, plusieurs changements se profilent en vue de l'année scolaire prochaine.

Aussi, c'est le moment pour notre établissement de dire au revoir à quelques enseignantes :

- Madame Antoinette Chavanne, enseignante d'appui FLS, engagée depuis dans le quartier qui fait valoir son droit à la retraite ;
- Monsieur Alexander Aebi, enseignant d'appui FLS, qui a choisi de regrouper son activité au sein de l'école de la Villa Thérèse ;
- Madame Florence Kammermann, enseignante de la classe 4^{HC} engagée depuis 2 ans dans notre établissement qui a choisi de poursuivre sa carrière au CO du Belluard ;
- Madame Claire-Marie Fellay, enseignante de la classe 7^{HC}, engagée depuis une année dans notre établissement, qui a choisi de poursuivre sa carrière à l'école de la Villa Thérèse ;
- Madame Lucie Perritaz, enseignante spécialisée, qui a choisi de regrouper son activité au sein de l'école de la Villa Thérèse ;
- Madame Marie-France Fasel Meuwly, enseignante d'appui AC, engagée depuis une année qui a choisi de regrouper son activité au sein de l'établissement scolaire de La Brillaz ;
- Madame Sophie Monney, engagée pour une année pour un remplacement en enseignement spécialisé ;
- Monsieur Lionel Roulin, engagé pour une année pour un remplacement en enseignement spécialisé.

Nous faisons également nos adieux à M. Luc Sciboz, notre travailleur social en milieu scolaire. Après 10 ans d'engagement dans les écoles du quartier du Schoenberg, il a décidé de mettre à disposition ses compétences et son expérience des élèves et des équipes pédagogiques du bassin du CO de Sarine Ouest.

L'équipe enseignante et la direction les remercient chaleureusement de leur collaboration et de leur investissement et leur souhaitent leurs meilleurs vœux pour leur avenir.

Deux enseignantes ont également choisi de faire une pause dans leur activités professionnelles durant l'année scolaire à venir :

- Madame Martina Lurati, enseignante spécialisée
- Madame Maude Crettaz, enseignante titulaire

Un grand merci également aux concierges, au personnel d'entretien, au Conseil des parents, au personnel du Service des écoles, aux autorités communales et à

toutes les personnes qui apportent leur contribution à la vie et à la bonne marche de notre établissement scolaire.

Chaque rentrée scolaire est une étape importante pour un enfant et nous vous invitons à accompagner le vôtre dans celle-ci, ainsi que tout au long de l'année, qu'il ou elle puisse partager avec vous ses découvertes, ses réussites, mais aussi ses difficultés. Tout comme vous, les enseignants ont pour priorité l'enfant, son développement et ses apprentissages. Enseignants et direction comptent donc sur votre soutien et votre collaboration tout en s'appuyant sur une bonne communication, afin que votre enfant se sente bien et soutenu dans son parcours scolaire.

A la rentrée, notre établissement scolaire accueillera de nouveaux enseignants. Nous souhaitons la bienvenue à :

- Madame Hanifé Kastrati, engagée à 100% pour une année en 5^{HD} ;
- Madame Nadia Pedrosa Caetano, engagée à 100% en 3^{HC} ;
- Madame Laurène Rossier, engagée à 100% en 4^{HD} ;
- Madame Kaylee Schüll, engagée comme enseignante spécialisée à 55% ;
- Monsieur Erik del Priore, engagée comme enseignant spécialisé à 75% ;
- Monsieur Yannick Jotterand, engagée à 55% comme travailleur social en milieu scolaire.

L'équipe pédagogique du Schoenberg comptera ainsi 45 enseignantes et 4 enseignants.

Je terminerai par remercier les enseignantes et les enseignants qui ne cessent de m'impressionner par leur engagement et leur motivation sans faille. C'est un véritable plaisir de travailler avec une équipe dynamique, motivée et compétente.

Nous souhaitons, à tous, un très bel été et nous nous réjouissons de retrouver tous les élèves le 25 août prochain.

Samuel Glannaz
Directeur d'école





Horaires

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 25 août 2022.

Toutes les classes débutent à 7h55. Seule la 1^H commence à 13h45. Pas d'alternance ce jour-là.

Horaire scolaire

Matin : 7h55 à 11h35

Après-midi : 13h45 à 15h30

La sonnerie retentit aux heures suivantes :

Matin
07h50 – 11h35

Après-midi
13h40 – 15h30



Une surveillance est organisée 10 minutes avant et après la classe, ainsi que durant le temps de récréation, dans le périmètre scolaire. En dehors de ces moments, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Horaire des classes 1-2^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 ^H et 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H et 2 ^H
Après-midi	2 ^H	2 ^H		1 ^H	2 ^H

Alternances des 3-4^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3 ^H	alternance	3 ^H	alternance	3 ^H
Après-midi	3 ^H	3 ^H		3 ^H	3 ^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	4 ^H	4 ^H	4 ^H	4 ^H	4 ^H
Après-midi	4 ^H	alternance		alternance	4 ^H

Dès la 5^H, les enfants viennent à l'école toute la journée, du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi.






Calendrier des vacances scolaires 22/23










Début de l'année :	jeudi 25 août 2022
Automne	: du lundi 17 au vendredi 28 octobre 2022
Noël	: du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Carnaval	: du lundi 20 au vendredi 24 février 2023
Pâques	: du vendredi 7 au vendredi 21 avril 2023
Été	: du lundi 10 juillet au mercredi 23 août 2023
Autres congés	: mardi 1 ^{er} novembre 2022 (Toussaint) jeudi 8 décembre 2022 (Immaculée Conception) lundi 1 ^{er} mai 2023 jeudi 18 mai (Ascension) + vendredi 19 mai 2023 lundi 29 mai 2023 (Pentecôte) jeudi 9 juin (Fête-Dieu) + vendredi 9 juin 2023

Matériel

Liste de matériel pour l'école

Merci de contrôler que le prénom de l'enfant figure sur chacune de ses affaires.

	Chaussons d'intérieur, de préférence fermés et pas de semelles noires
	Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes (1-2 ^H)
	Sac d'école pour le goûter en 1 ^H et en 2 ^H Sac d'école assez grand pour mettre un grand classeur dès la 3 ^H
	Plumier
	Doubleure et étiquettes pour les livres et les cahiers (3 ^H -8 ^H)

Matériel pour les activités créatrices manuelles et les arts visuels	
	Tablier à manches longues
Matériel pour l'éducation physique et le sport	
	Basket pour les activités physiques : <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire avec semelles blanches pour l'intérieur - 1 paire pour l'extérieur
	Sac de sport
	Vêtement de sport pour l'intérieur et l'extérieur
	Tenue pour la natation Linge Bonnet de bain pour les élèves à cheveux longs
	Tenues adaptées aux différents sports
Matériel particulier	
	Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison Et vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H
	Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
	Mouchoirs en papier

Absences, demandes de congé, déménagements

Absences

Pour la marche harmonieuse de l'école, les élèves doivent être à l'heure. Dans la mesure du possible, merci de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres, en dehors des heures d'école.

- En cas de maladie, les parents ou autres personnes qui ont la garde téléphonent à l'école de leur enfant **dès 7h30**, mais au plus tard **10 minutes avant le début de l'école** pour signaler son absence à son enseignant·e. L'absence doit être signalée chaque jour. Un certificat médical est exigé à partir du 5ème jour. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 5 jours.
- En cas de rendez-vous médical, veuillez remplir le formulaire mis à disposition par les enseignants.

Demandes de congé

Toute demande de congé spécial doit être adressée à la Direction de l'établissement au moins 3 semaines à l'avance à l'aide du formulaire mis à disposition par les enseignants (également disponible sur le site Internet de l'école). Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédant quatre semaines, la demande doit être faite par écrit, auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles.

Un congé peut être octroyé pour des motifs justifiés et dûment attestés :

- événement familial important ;
- fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important ;
- événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

Sous réserve des motifs cités ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Les parents sont invités à planifier leurs vacances **en respectant** les calendriers scolaires qui sont publiés sur le site de la DFAC et mentionnés précédemment.

Jours Joker

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de l'établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé.

Vous trouverez le formulaire d'annonce sur notre site internet.

Déménagements

En cours d'année scolaire, les parents, souhaitant maintenir leur enfant dans l'établissement scolaire malgré un déménagement, doivent formuler une demande écrite à l'Inspection scolaire au minimum un mois avant le changement de domicile.

Absence non annoncée

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignants utilisent la procédure suivante :

- lorsqu'un·e enseignant·e constate une absence non annoncée, il/elle prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact pour déterminer ce qu'il en est.
- si les parents ou la personne de contact indiquée sur la fiche d'identité ne sont pas joignables, il passe le relais au Directeur d'établissement ou à l'administration scolaire qui avertira la police après 20 à 30 minutes de recherche.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la Direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

Matériel électronique et tenue vestimentaire

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphone, MP 3 ou autre) est interdite dans l'enceinte de l'établissement.

En cas d'infraction, celui-ci sera confisqué puis remis aux parents en main propre.

Il est attendu que les élèves viennent à l'école avec une tenue appropriée à la situation et à la météo. Les pantalons de jogging sont à réserver uniquement pour les périodes de sport. Le maquillage n'est pas autorisé pour les élèves de degré primaire.



Interventions externes dans les classes

Durant l'année scolaire, différentes interventions jalonnent la vie des classes. La liste ci-dessous est non exhaustive. D'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

Interventions	1 ^H	2 ^H	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H
Prophylaxie dentaire :								
Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire à raison d'une visite par année.	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire :								
Les élèves doivent avoir un contrôle dentaire chaque année. Ce contrôle est organisé pour les élèves qui ne le font pas chez le dentiste privé.	X	X	X	X	X	X	X	X
Santé scolaire :								
Actions de dépistage et de promotion de la santé :								
Sur demande des élèves, des parents, des enseignants								
• Contrôle de croissance (poids / taille / posture)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Test de la vue et de l'ouïe	X	X	X	X	X	X	X	X
• Visite de santé générale, rappel de vaccins	X	X	X	X	X	X	X	X
• Contrôle de santé pour les enfants des familles primo-arrivantes	X	X	X	X	X	X	X	X
• Intervention de santé en classe (sommeil, alimentation)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Bilan de santé préscolaire si pas de pédiatre	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle :								
Les intervenants du planning familial passent 2 fois dans l'année dans les classes. Une séance d'information sera organisée pour les parents.		X				X		X
Protection des mineurs :								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) rappellent aux élèves les droits et les devoirs de chacun.							X	
Éducation routière :								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur.	X	X		X		X		X

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Leur programme peut être consulté sous le lien : <http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans la collaboration et sans l'aide des parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention remercient les parents pour leur engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Police cantonale
Brigade des mineurs BMI
Place Notre-Dame 2
Case postale, 1701 Fribourg
☎ 026 304 17 19

Office familial

L'Office familial propose les services professionnels suivants :

- Consultation conjugale et familiale (conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel) ;
- Médiation familiale (lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, conflit intergénérationnel, etc.) ;
- Ateliers et groupes de paroles sur les thèmes de la parentalité et de la séparation (suivi pour adultes, en individuel ou en groupe) ;
- Soutien professionnel pour les enfants, adolescent·e·s et familles concerné·e·s par des évènements de la vie parfois difficiles à surmonter, tels que séparation des parents, maladie ou deuil d'un proche (parent, fratrie, ami·e·s, etc.).

Il propose ces différentes offres à Fribourg, Bulle et Morat, en français et en allemand, pour l'ensemble des habitants du canton.



Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

Sécurité

Il est recommandé aux enfants de se rendre à l'école à pied.

Cour d'école

Pour des raisons de sécurité, les trottinettes et les vélos sont strictement interdits dans la cour, ceci même pour les petits frères et sœurs des élèves.

Pédibus

Pour l'accompagnement des jeunes élèves, pensez au Pédibus !

C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied

Un projet sain, économique, convivial et écologique ? Le Pedibus bien sûr ! Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents. Des centaines des lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie !



Contactez la Coordination Pedibus Fribourg pour information et soutien : fribourg@pedibus.ch – 076 430 05 58 – www.pedibus.ch

Les conseils de sécurité de la Police cantonale

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6^H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.

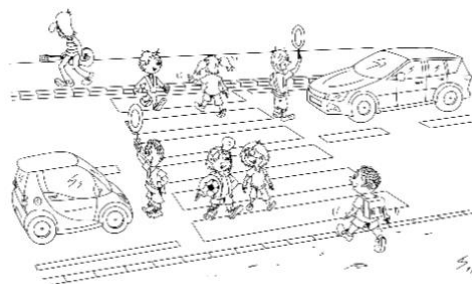


En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Contact école-parents migrants (SCEPM)

Le bureau de contact école-parents migrants est une porte d'entrée pour les familles qui viennent s'établir à Fribourg. Il a pour mission principale d'accueillir, d'informer et d'orienter les parents qui découvrent le système scolaire fribourgeois, la vie de l'école et les différentes offres scolaires et extrascolaires.

Quand les enfants ont déjà effectué une partie de leur scolarité à l'étranger, ce bureau les accueille systématiquement et coordonne la procédure d'entrée à l'école (de la 1^H à la 8^H) pour faciliter leur intégration.

Afin de garantir la communication entre les professionnels du milieu scolaire et les parents qui ne parlent pas encore le français ou l'allemand, ce bureau assure la présence d'un interprète interculturel lors des entretiens.

Ce bureau est aussi un lieu d'écoute et d'accompagnement des parents qui ont besoin de renseignements ou de soutien dans les domaines de la participation à la vie sociale et de l'intégration au sein de la commune.

Rue de l'Hôpital 2

1700 Fribourg

2^{ème} étage – bureau n° 215

☎ 026 351 73 48 scepm@ville-fr.ch

Santé



10 trucs faciles pour arriver en forme à l'école.

je me couche tôt



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement



je m'habille seul



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



je me débarbouille



j'évite les écrans



je pense
à mes affaires



j'arrive à l'heure



Médecine scolaire

La médecine scolaire a pour mission de détecter à temps les problèmes de santé susceptibles d'entraver la formation et le développement des élèves et de guider ces derniers auprès des personnes de référence.

A la demande des élèves, des enseignants ou des parents, elle pratique des examens de dépistage (test de la vue et de l'ouïe, mesure du poids et de la taille) et effectue si nécessaire des rappels de vaccinations selon le programme suisse. Les enfants des familles primo-arrivantes peuvent bénéficier d'un contrôle de santé auprès du médecin scolaire.

Dans le cadre des activités de prévention et promotion de la santé, en collaboration avec les enseignants et des intervenants externes, la médecine scolaire propose :

- des interventions dans les classes (alimentation, hygiène, sommeil, stress, émotions) ;
- divers ateliers hors du temps scolaire (yoga, self-défense, sophrologie) ;
- un programme multisport pour la prévention du surpoids ;
- des spectacles interactifs.

Une permanence infirmière est à disposition des élèves pour répondre à leurs préoccupations de santé physique et psychique. Pour les détails de cette permanence, se référer à la partie « Ecole » de la brochure

Le sommeil

Le sommeil est très important car il favorise la croissance, la réparation du corps et l'assimilation des informations transmises durant la journée. Il aide à se concentrer et stimule la mémoire.

Voici le nombre d'heures de sommeil conseillé pour les enfants en fonction de leur âge :

Age	Temps de sommeil	Heure du coucher
Entre 4-9 ans	10 - 12 heures	Entre 19h et 20h
Entre 10-13 ans	9 – 11 heures	Entre 20h et 21h

Avant le coucher :

- > Favorisez une activité calme : histoire, musique, discussion, ...
- > Évitez absolument les écrans : télévision, ordinateur, téléphone, ...

L'alimentation

Une alimentation équilibrée et régulière donne l'énergie dont les enfants ont besoin pour apprendre, jouer et se dépenser durant la journée et favorise une bonne croissance. Une bonne collation pour la récréation redonne de l'énergie à l'enfant. Vous trouverez aux pages suivantes quelques propositions pour des collations saines. Ces règles s'appliquent également pour les pique-niques.

La nutrition

Idées pour des en-cas équilibrés

Boissons



Eau du robinet*
ou eau minérale



Infusion d'herbes /
de fruits sans sucre

* En Suisse, l'eau du robinet
est délicieuse et irrépro-
chable sur le plan sanitaire.

Conseil
Le fait de varier les
produits et leurs
combinaisons permet
de créer des en-cas
originaux et
attractifs, par
exemple pain avec
fromage frais ou
yaourt nature avec
fruits rouges.

Fruits



pommes
toute l'année



poires
août-avril



raisins
septembre-novembre



cerises
juin-août



figues
juin-septembre



fruits rouges
juin-octobre



melons
juin-octobre



prunes /
pruneaux
août-octobre



nectarines /
pêches
juin-août



mandarines
novembre-février



oranges
novembre-février



kiwis
toute l'année



abricots
juin-août

Légumes



tomates
juin-septembre



carottes
toute l'année



concombres
avril-octobre



chou-rave
mars-novembre



céleri
mai-septembre



poivrons
juillet-octobre



radis
mai-septembre



fenouil
mai-novembre

Pain et céréales



pain complet



pain mi-blanc



flocons de céréales
non sucrés



pain
croustillant



galettes
de riz

Produits laitiers



fromage



fromage frais /
fromage d'alpage



séré nature



yaourt nature



lait

Fruits oléagineux



noix




noisettes



amandes



noix de cajou

 Risqué d'étouffement chez
les tout-petits / les noix
moulues peuvent être utilisées.

Le mouvement

Pour qu'un enfant grandisse bien et se sente en forme, il a besoin de beaucoup bouger. En dehors des activités extrascolaires auxquelles votre enfant peut s'inscrire, encouragez-le à pratiquer des sorties en plein air, aller à la place de jeux avec des amis ou à faire des balades en famille (...).

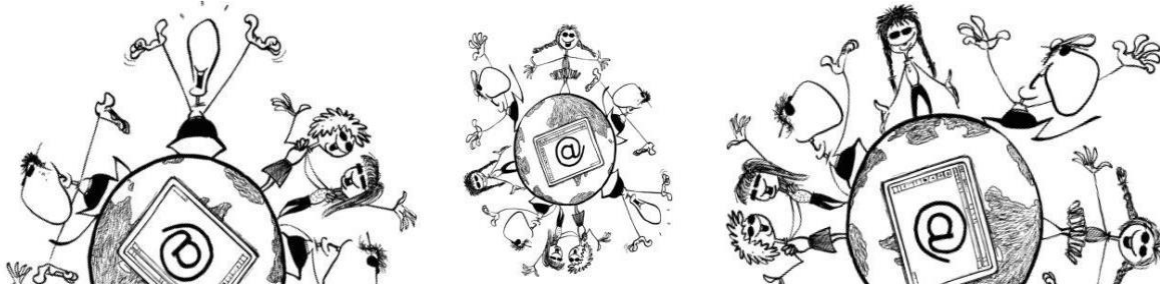
Les écrans

En principe, les enfants ne prennent pas leur téléphone à l'école. Tout appareil électronique doit être éteint et invisible dans l'enceinte des bâtiments scolaires. En cas de non-respect, il sera confisqué.

De manière générale, il est conseillé d'accompagner l'enfant lorsqu'il se connecte à Internet afin d'éviter des situations indésirables (cyberharcèlement, images choquantes, ...)

Voici le temps recommandé (télévision, smartphone, ordinateur, jeux vidéo) en fonction de l'âge de l'enfant :

4 - 7 ans	: 30 minutes au maximum
7 - 9 ans	: 45 minutes au maximum
9 - 13 ans	: 60 minutes au maximum



Les poux

Si votre enfant a des poux, voici des recommandations utiles pour vous aider :

En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne finant i-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1^{er} et 8^e jour (15^e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmière scolaire ou votre médecin traitant.



En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire



lentes 10 jours 14 jours 16 jours 20 jours

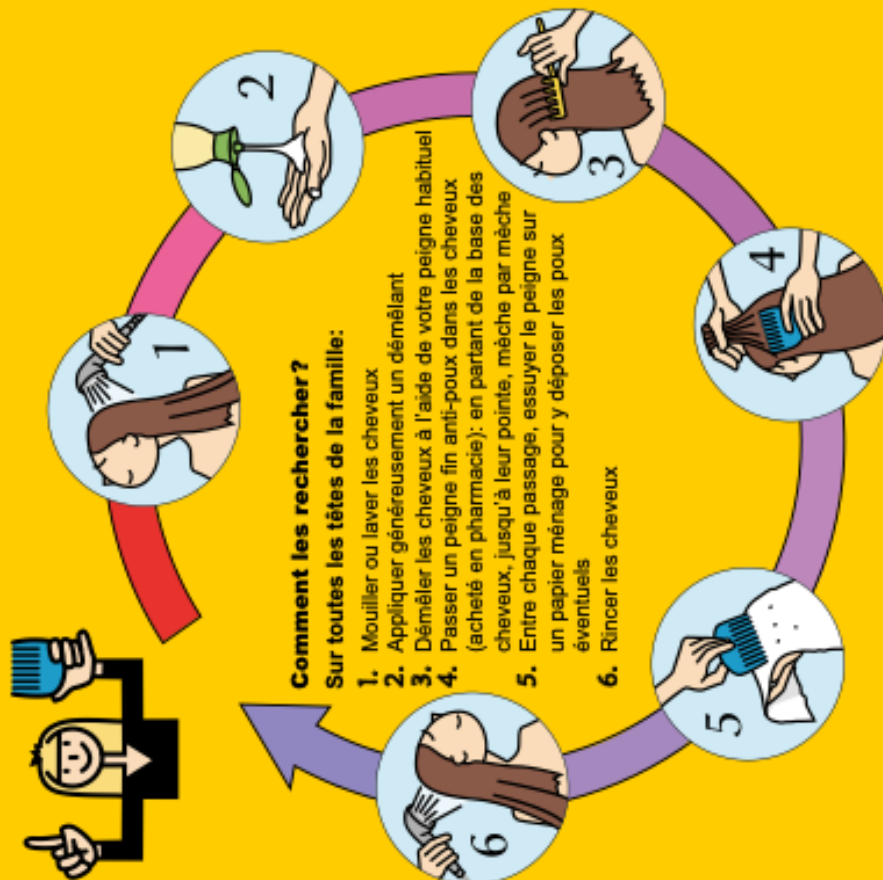


Taille réelle d'un pou, 4mm



Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)



Vous n'avez rien trouvé
Répéter ce contrôle dans une semaine



Vous avez trouvé des lentes

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine



Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne



Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du démantant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du diméthicone
 - appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} - 8^e et 15^e jour)

En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de toute la famille
- Acheter un autre produit anti-poux, (malathion, perméthrine): faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^e - 15^e jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



Merci aussi d'informer l'enseignant·e de votre enfant, car souvent les poux s'attrapent à l'école et il est important de traiter tous les élèves concernés.

Pour tous ces thèmes ainsi que la santé de votre enfant, vous pouvez vous adresser à la Médecine scolaire (service gratuit) :

Médecine scolaire
Rue de l'Hôpital 2
1700 Fribourg
Téléphone : 026 / 351 73 22
medecine.scolaire@ville-fr.ch

Activités extrascolaires

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés (gratuits) entre 15h45 et 16h45 (maximum) offrent à votre enfant un soutien pour faire ses devoirs à l'école. Il ne s'agit pas d'un cours d'appui, mais d'une assistance.

Les enfants quittent la salle quand leurs devoirs sont terminés.

La documentation en lien avec l'inscription est adressée aux parents par courrier au début du mois de juin.

Formation des groupes en début d'année scolaire.

Sport

La brochure « sport scolaire facultatif » est envoyée aux parents avant la fin de l'année scolaire. Vous pouvez inscrire votre enfant à différentes activités sportives selon les degrés (maximum 2 activités par enfant). Elles sont gratuites. Des professeurs de sport animent ces activités.

Aucune confirmation n'est envoyée à la maison. Les élèves inscrits ont rendez-vous directement sur le lieu du cours le jour prévu.

Le début des cours aura lieu durant la semaine du 12 au 16 septembre 2022.

Activités artistiques

La brochure de « l'École des P'tits Artistes » (EdPA) est envoyée aux parents avant la fin de l'année scolaire.

Diverses activités artistiques sont proposées, en dehors des horaires scolaires, dans le domaine des arts visuels (dessin, sculpture...) et dans celui des arts de la scène (musique, théâtre...).

Vous pouvez y inscrire votre enfant à une activité par année scolaire et au maximum pour deux années consécutives dans la même discipline (mais il est possible de changer de discipline à chaque rentrée).

La participation aux frais de matériel s'élève à CHF 50.– par année scolaire et par enfant, payables dès que vous recevez la confirmation définitive de l'inscription de votre enfant.

Les cours débutent généralement durant la deuxième semaine de septembre.

Accueil extrascolaire

L'Accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale sécurisant qui permet aux parents de faire garder leur enfant pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Destiné aux enfants de la 1^{re} à la 8^{me}, en dehors des heures de classe, il est ouvert de 6h30 à 18h30. Il a pour buts principaux d'assurer l'accompagnement des enfants et de favoriser leur développement, en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. L'inscription se fait au moyen d'un formulaire qui doit être transmis au secrétariat du Secteur de l'accueil extrafamilial.



Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Procédure

Pour avoir recours aux services gratuits de logopédie, psychologie et psychomotricité, les parents, si nécessaire en collaboration avec l'enseignant, complètent le formulaire de demande accessible via le site Internet de l'école.

Logopédie

La **logopédie** s'adresse à tout enfant qui a besoin de retrouver une dynamique d'évolution dans les domaines suivants :

- **langage oral** (communication, articulation, structuration de phrases et/ou de récits, rythme de parole, compréhension),
- **langage écrit** (lecture, compréhension, production de textes, orthographe),
- représentation du **nombre**,
- raisonnement **logique**.

Après discussion, la logopédiste proposera selon les besoins de l'enfant et de son entourage :

- un bilan ou des conseils,
- un traitement,
- un accompagnement,
- des examens complémentaires.

Contact : [se référer à la partie « Ecole » de la brochure](#)

Psychologie

La **psychologie scolaire** apporte une aide spécifique aux élèves en scolarité obligatoire en cas de difficultés d'ordre **relationnel** (p.ex. conflits familiaux, entre camarades), **intellectuel** (p.ex. motivation, attention, apprentissage) ou **personnel** (p.ex. estime de soi, agressivité, peurs).

Selon les situations, les psychologues scolaires peuvent effectuer un examen psychologique, un soutien individuel, un travail avec le contexte familial et scolaire. Les psychologues n'interviennent qu'avec l'accord des parents et sont soumis au secret professionnel.

Vous vous demandez si votre enfant aurait besoin d'un suivi ? Contactez tout d'abord la psychologue de référence pour votre établissement afin d'évaluer la pertinence de la prise en charge. **Ce contact préalable est obligatoire.** La psychologue vous indiquera ensuite le formulaire à remplir pour la demande officielle.

Les consultations sont gratuites si la demande est approuvée par la Chef du Service des écoles.

Contact : [se référer à la partie « Ecole » de la brochure](#)

Psychomotricité

La **thérapie en psychomotricité** s'intéresse aux liens entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'individu. Le corps est considéré comme point d'ancrage des **expériences sensorielles, motrices, affectives, cognitives et relationnelles**.

Cet accompagnement tient compte de l'être humain dans sa globalité : son corps, ses émotions, ses pensées et leurs différentes interactions. L'intervention en psychomotricité permet de replacer les symptômes et la problématique de l'enfant dans son histoire personnelle, familiale, sociale et éventuellement scolaire.

Le jeu et le mouvement sont utilisés pour permettre à l'enfant de faire émerger ses compétences et de trouver des appuis pour gérer ses difficultés et progresser à son rythme.

Contact : [se référer à la partie « Ecole » de la brochure](#)
























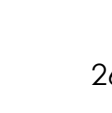


Ecole
primaire
du **Schoenberg**

Apprendre ensemble

Équipe pédagogique

Horaire des branches spéciales par classe

Classe	Enseignant e s titulaire s		Classe	Enseignant e s titulaire s	
1 ^H -2 ^H A	Boegli Sophie Sciboz Sylvie		5 ^H A	Bertrand Sophie Gebrekristos Chloé	
1 ^H -2 ^H B	Demierre Christelle Fragnière Luana		5 ^H B	Brodard Sophie	
1 ^H -2 ^H C	Demierre Vanessa		5 ^H C	Johner Rossier Sarah Beatriz Cardoso	
1 ^H -2 ^H D	Roulin Sandrine Fragnière Luana		5 ^H D	Kastrati Hanifé	
1 ^H -2 ^H E	Zumwald Marie Bruegger Mathilde		6 ^H A	Beqiri Qendresa	
3 ^H A	Chazal Gaëlle Glossi Raphaëlle		6 ^H B	Biondi Livia	
3 ^H B	Kolly Camille Gutjahr Emma		6 ^H C	Dällenbach Rachel Virginie Bossy Aeberhard	
3 ^H C	Nadia Pedrosa Caetano		7 ^H A	El Haamdi Sabine	
4 ^H A	Berset Julie		7 ^H B	Tartart David	
4 ^H B	Dobos Lucia		7 ^H C	Yurdakul Ozcan	
4 ^H C	Grand Liliane		8 ^H A	Casarico Fabio	
4 ^H D	Laurène Rossier		8 ^H B	Romanens Laure-Anne	
			8 ^H C	Vicente Anne-Emmanuelle Michellod Pascale	

ES	Brügger Gäelle		Appui	Brechbühl Anne
ES	Compagnon Chantal		FLS	Papaux Anne-Christine
ES	Delamadeleine Marine		FLS	Fragnière Anne
ES	Del Priore Erik		AC&M	Winiger Simone
ES	Parrat Isabelle		AC&M	Nascimento Cardoso Beatriz
ES	Rossier Delphine		AC&M	
ES	Schüll Kaylee		TSS	Jotterand Yannick

ES : Enseignant·e spécialisé·e

FLS : Français langue de scolarisation

AC&M : Activités créatrices et manuelles

TSS : Travailleur social en milieu scolaire

Collaboration avec les enseignant·e·s

art. 30 LS – 57, 78 RLS

Les enseignants sont tenus d'assurer les apprentissages scolaires et le respect des règles de vie de l'établissement.



Pour cela, il est primordial que les parents soutiennent leur enfant et l'épaulent au quotidien dans son métier d'élève en s'impliquant dans un partenariat de confiance avec l'école. Le corps enseignant souhaite que les parents incitent leur enfant à être assidu dans son travail. Il les encourage à s'intéresser, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'école en participant aux séances de parents et à toutes les autres activités organisées à leur intention, en faisant part aux enseignant·e·s et/ou aux autorités scolaires de toutes suggestions, remarques, critiques ou félicitations concernant la vie scolaire de leur enfant.

Ce dialogue et ces échanges directs, souhaités par les enseignant·e·s, se révèlent toujours très positifs. À tout moment, le corps enseignant et les parents peuvent solliciter un entretien. Sans invitation, nous vous prions de ne pas intervenir auprès des élèves ou des enseignants durant le temps d'école (cour de récréation, vestiaire, piscine, patinoire, ...). Nous restons à disposition pour un entretien sur rendez-vous.

Le partenariat école-famille est indispensable. Lorsqu'un problème se présente, qu'une situation se détériore, que des questions appellent des réponses, le directeur d'établissement encourage vivement les parents à prendre contact directement avec les enseignant·e·s concerné·e·s.

En cas de besoin, la direction d'école peut être sollicitée. De la même manière, elle peut demander à rencontrer les parents et/ou les enseignant·e·s.



L'école utilise l'application Klapp pour communiquer avec les familles. Cette application permet la traduction des messages envoyés. Elle permet aux parents de confirmer la lecture des messages reçus. L'usage d'autres applications de communication n'est pas permis.

Compensation des désavantages

art. 35 LS – 89 RLS

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un·e/des spécialiste·s reconnu·e·s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le [site de la scolarité obligatoire](#), dédié aux parents.



Cours de langue et culture d'origine (LCO)

art. 95 RLS

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).

Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ils sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire.

L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation aux cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la [page internet](#).



Effets personnels des élèves

L'établissement scolaire met à disposition les fournitures scolaires, telles que crayons de couleur et gommes. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. Les parents peuvent être appelés à protéger des livres et des cahiers avec de la doublure. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Responsabilité

art. 57, 64, 133 RLS

L'élève est responsable de ses objets et effets personnels. Il prend soin du matériel, du mobilier et des locaux qui lui sont mis à disposition.



Il arrive fréquemment que des enfants amènent du matériel de jeu tels que ballons, raquettes, etc. Ce matériel privé est le bienvenu dans la cour, mais reste sous la responsabilité des enfants.

En cas de dégâts occasionnés, volontairement ou malencontreusement, par un élève dans une salle de classe, dans tout autre local scolaire ou dans la cour, le remplacement du matériel endommagé est à la charge des parents. Une assurance en responsabilité civile est donc fortement conseillée.

D'autre part, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents d'assurer leur enfant contre les accidents. Un accident durant le temps scolaire relève également de l'assurance privée.

Matériel électronique

art. 66 RLS

Les objets cités ci-après sont interdits durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire : engins assimilés à des véhicules (trottinettes, patins, planches à roulettes, chaussures à roulettes), MP3, jeux électroniques, ainsi que tous les objets dangereux ou illicites (couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes, pétards, frondes, briquets ...).



L'utilisation d'appareils électroniques (appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par Internet) est interdite durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire, sauf autorisation de l'enseignant·e.

L'enseignant·e ou le directeur a la possibilité de confisquer l'appareil de l'enfant ne respectant pas cette règle et ceci pour une durée maximale de deux semaines. La restitution aux parents a lieu au moment choisi par le directeur d'établissement.

Activités scolaires

art. 33 RLS

L'enseignement peut être organisé, durant maximum dix jours par année scolaire, sous forme de classes vertes, de journées ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Aussi, ces activités sont obligatoires, en tant que temps scolaire. Les frais liés à l'alimentation sont facturés aux parents, à raison de maximum 16.- par jour.



Sorties et transports d'élèves

Lors de sorties scolaires, les transports sont, dans la mesure du possible, organisés avec les bus. Ce n'est malheureusement pas toujours possible. Les enseignant·e·s peuvent donc organiser ce transport avec la collaboration de parents. Au moyen de la fiche d'identité de votre enfant, nous vous invitons à vous positionner par rapport au transport de votre enfant par des tiers.



Si vous acceptez de transporter des élèves dans votre véhicule, nous vous rendons attentifs à la responsabilité prise ainsi qu'à la nécessité d'avoir une couverture d'assurance suffisante.

Pharmacie scolaire

art. 10 RLS

Les enfants malades restent à la maison.

L'école possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence. Elle contient :

- solution aqueuse désinfectante Merfen
- serviettes de nettoyage pour plaie
- compresses stériles
- sparadraps
- bandes élastiques
- compresses réfrigérantes



Aucun médicament ne sera remis aux élèves. En cas de maladie et d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec le directeur d'établissement pour convenir de la collaboration.

En cas d'urgence, l'enseignant·e ou la direction peut amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital ou encore faire appel à l'ambulance. **Dans ces cas, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.**

Vivre ensemble

Droits et devoirs

Afin de garantir une scolarité harmonieuse, les enfants, les parents et les enseignant·e·s forment une équipe. Chaque membre de cette équipe a des droits et des devoirs à respecter.



Les élèves

Pour que chaque élève puisse se sentir respecté et en sécurité à l'école, un règlement a été réalisé. Chaque élève en a pris connaissance.

Les parents

Les parents soutiennent leur enfant et l'épaulent au quotidien dans son métier d'élève.

Les enseignants

Les enseignants sont tenus d'assurer les apprentissages scolaires et le respect des règles de vie à l'école.

Règles de vie

art. 34 LS – 64, 66 RLS

L'éducation des enfants se fait en premier lieu dans le milieu familial. L'établissement scolaire étant un lieu de rencontre où se retrouvent élèves, enseignant·e·s et plusieurs intervenants ponctuels, il est important que les relations entre les uns et les autres soient empreintes de respect et de courtoisie.



Le corps enseignant souhaite que les parents incitent leur enfant à être poli, respectueux et ponctuel.

Les règles suivantes définissent le cadre de travail au sein de notre établissement.

- Je dis bonjour à tous les adultes.
- Je respecte mes camarades et les consignes données par tous les enseignant·e·s.
- Je prends soin du matériel qui m'est mis à disposition.
- Je jette mes déchets dans les poubelles mises à disposition.
- Je joue en respectant les limites de la cour.
- Au signal, les classes se regroupent en rang par deux devant leur enseignant·e.
- Pour attendre le bus, je reste à l'endroit indiqué dans le calme tant que le bus n'est pas arrêté.
- Je m'habille correctement.
- L'hiver, les boules de neige sont autorisées à l'endroit indiqué. Les savonnées sont interdites.
- Dans les bâtiments, je me déplace en silence et en marchant.
- Je règle mes conflits de manière non violente.
- Chacun·e a besoin et a le droit de se sentir en sécurité.
- L'utilisation d'appareils électroniques est interdite durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire, sauf autorisation de l'enseignant·e.

Les règles de vie dans la classe

L'école est un lieu de travail, les élèves obéissent aux enseignants.

- Chacun a le droit d'apprendre.
- Chacun a le droit de se sentir en sécurité pour pouvoir travailler.
- Chacun est capable et a de la valeur.
- Chacun respecte et aide l'autre.
- Chacun lève la main pour demander la parole et écoute son camarade.
- Chacun respecte l'horaire.
- Chacun a son matériel et doit, sur demande de l'enseignant, le remplacer s'il le détériore ou le perd.
- Chacun fait ses devoirs consciencieusement (dans un endroit calme et sans distractions).



Sanctions

art. 39 LS – 67, 68 RLS

En cas de comportement répréhensible, les enseignants prennent à l'égard de l'élève contrevenant les mesures éducatives appropriées, allant jusqu'à la privation d'une activité scolaire ou une retenue. La direction peut décider de sanctions allant jusqu'à l'exclusion scolaire partielle ou totale des cours.



Grandir en paix

Dans notre établissement, votre enfant va réaliser avec sa classe une série d'activités sur le vivre ensemble. Ces activités jouent un rôle crucial dans l'apprentissage des compétences humaines telles que le vivre ensemble, la communication, la démarche réflexive, la pensée créatrice, la coopération, le respect, l'estime de soi, l'acceptation des règles et la modulation des émotions. Elles aident l'enfant à développer sa confiance en soi, son écoute, sa capacité à prendre sa place dans le groupe classe et ses compétences pour gérer ses émotions et les conflits.



En travaillant main dans la main avec votre enfant et son enseignant·e, nous parviendrons à créer un climat sain et bienveillant à l'école, à la maison et, de manière plus large, dans la société. De cette façon, peu à peu, les petites graines que constituent les enfants grandiront et seront les porteurs d'une future société de paix.



Travailleur social en milieu scolaire

art. 4 LS

Le travailleur social en milieu scolaire (TSS) se situe à l'intersection entre l'école, l'élève et sa famille. Il soutient l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le traitement des problèmes sociaux ou de problèmes de comportement qui mettent en danger l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement. Le TSS soutient le corps enseignant et les parents dans leur mandat éducatif. Il met en place des mesures préventives et prend en charge les situations sociales problématiques des élèves le plus tôt possible. Le TSS permet aux élèves de développer des compétences de gestion, de résolution de conflits et de résolution de problèmes.



Il est à disposition des élèves, des enseignants, des intervenants de l'école et des parents. Il offre de l'écoute, des conseils, un accompagnement ou un soutien pour différentes questions ou préoccupations de l'élève.

M. Yannick Jotterand est le travailleur social scolaire de l'école du Schoenberg. Les élèves peuvent s'adresser à lui **librement** soit dans la cour, soit dans son bureau. A la demande de l'enseignant ou de la direction de l'établissement, un élève peut avoir un entretien avec lui. Le travailleur social scolaire est tenu au secret de fonction.

Site internet

Les documents qui contiennent une photo d'un enfant reconnaissable sont protégés par un mot de passe. Ce mot de passe est connu uniquement des familles et des enseignants. Il est changé à chaque rentrée scolaire. Pour l'année scolaire 2022/2023, le mot de passe est : **SCH22HEI23**.

Photos et productions d'élèves

art. 109 RLS

Notre établissement scolaire dispose d'un site internet qui reflète la vie de l'établissement et des classes. Pour que ce site puisse illustrer les activités et projets en cours, nous publions des photos et travaux d'élèves. De ce fait, au moyen de la fiche d'identité de votre enfant, nous sollicitons votre accord pour l'utilisation de photos où votre enfant serait reconnaissable ou de travaux réalisés par votre enfant. A noter que le nom de votre enfant ne sera pas associé aux photos ou aux travaux ! Pour plus de sécurité, dès qu'un document contient une photo d'un enfant reconnaissable, il est protégé par un mot de passe. Ce mot de passe est connu uniquement des familles et des enseignants. Il est changé à chaque rentrée scolaire et vous est communiqué par le biais du bulletin d'information annuel.



Il va de soi que l'établissement scolaire s'engage à :

- trier les photos soumises à la publication, dans le respect des élèves et des enseignants ;
- ne diffuser aucune donnée personnelle (nom, prénom, ou tout autre renseignement) de l'élève sur le site internet.

Même en cas d'accord, vous pouvez en tout temps demander le retrait d'une photo ou d'une production de votre enfant.

Au moyen de la fiche d'identité de votre enfant, nous vous invitons à vous positionner par rapport à la diffusion de photos et de productions de votre enfant.

Nous vous rendons attentifs au fait que la publication de photos d'élèves par eux-mêmes, par les enseignant·e·s et les parents sur des réseaux sociaux (WhatsApp, ...) n'est pas autorisée.

Chemin de l'école

Les parents sont responsables de leur enfant sur le chemin de l'école.



Ils sont également les premiers responsables de l'éducation et de l'instruction de leur enfant dans ce domaine. Il est de leur devoir de les renseigner dès le plus jeune âge sur les dangers encourus sur la chaussée, tant à pied qu'à bicyclette, en regard des règles de la circulation et de la signalisation routière.

Dès le premier jour d'école, un triangle de la prévention routière sera distribué aux enfants des classes enfantines et de 3^H. Pour les 4^H, un gilet leur est distribué. Ils devront porter ces équipements pour se rendre à l'école.

Nous recommandons aux enfants de se rendre à l'école à pied.

L'autorisation d'utiliser un vélo ou un engin assimilé à un véhicule (trottinette, skateboard, ...) est du ressort des parents, le respect des règles correspondantes également. Le port du casque est fortement conseillé.

Pour des raisons de sécurité, les trottinettes et les vélos sont strictement interdits dans la cour, ceci même pour les petits frères et sœurs des élèves.

Concrètement, à leur arrivée aux abords du bâtiment scolaire ou à l'arrêt de bus, les élèves doivent parquer leur engin à l'endroit prévu à cet effet.

Rappel de la police cantonale - A vélo, pas avant l'âge

Ce n'est qu'en 6^H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.



- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.

Cour de l'école

Pour des raisons de sécurité, les trottinettes et les vélos sont strictement interdits dans la cour, ceci même pour les petits frères et sœurs des élèves.

Concrètement, à leur arrivée aux abords du bâtiment scolaire ou à l'arrêt de bus, les élèves doivent parquer leur engin à l'endroit prévu à cet effet.

Nous demandons aux parents qui accompagnent leur enfant à l'école de le faire jusqu'aux limites de la cour. Nous encourageons les élèves à faire les derniers mètres de manière autonome, dans cette zone complètement sécurisée.



Nous souhaitons éviter les regroupements de parents aux abords des bâtiments scolaires afin que l'enfant puisse développer son autonomie, avec le soutien de son enseignant.

Périmètre, temps scolaires et surveillances

art. 18, 32 RLS

Pour le fonctionnement harmonieux de l'école, les élèves doivent être à l'heure à l'école. Les enseignants assurent la surveillance de la cour d'école durant les récréations, ainsi que 10 minutes avant et après l'école.



Aussi, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'envoyer vos enfants pour qu'ils arrivent dans l'enceinte de l'école au plus tôt 10 minutes avant le début des cours (ou 5 minutes avant le départ du bus pour les activités scolaires). **Les élèves sont également priés de quitter le périmètre scolaire dans les 10 minutes qui suivent la fin de l'école.**



Évènements particuliers

Semaine Récréations saines



Durant une semaine en automne, l'école offrira des collations pour les 10 heures. Cette semaine-là, vous ne donnerez pas de goûter à votre enfant. L'objectif de cette activité est de sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une collation variée et équilibrée

Cette semaine s'insère dans différentes activités d'éducation nutritionnelle mises en place tout au long de l'année visant à :

- développer une éducation au monde alimentaire non stigmatisante basée sur les 5 sens et le plaisir alimentaire.
- introduire et déguster des aliments variés en classe.
- détecter le caractère sensitif des aliments et utiliser un vocabulaire spécifique (cycle 1)
- percevoir l'importance de l'alimentation (cycle 1)
- identifier les besoins nutritionnels de l'organisme (cycle 2)
- identifier les notions de base d'une alimentation équilibrée (cycle 2)

Marche commune

Afin de créer des liens avec les autres élèves de l'établissement scolaire, une marche avec des postes et des missions collaboratives est organisée durant l'année scolaire.

Semaine du sommeil

Afin de sensibiliser les élèves à leurs besoins physiologiques, plusieurs activités leur seront proposées durant une semaine. Ces séquences sont adaptées à leur âge.

Seniors dans les classes

Afin de développer des compétences sociales intergénérationnelles, de soutenir les compétences linguistiques, des seniors, femmes et hommes participent à la vie des classes 1^H-2^H de manière régulière. Leur présence accompagne les élèves dans les apprentissages sociaux et organisationnels.

Clôture scolaire

Le dernier vendredi de l'année scolaire a lieu la clôture scolaire. A cette occasion, les élèves participent à des joutes sportives et ludiques. Après un pique-nique, nous célébrons tous ensemble les départs. Cette journée se termine à 13h30.

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Logopédie

Contacts : Mélanie Berger-Schouwey, logopédiste
026 484 87 86 (mardi, jeudi, vendredi matin)

melanie.berger@edufr.ch

Pauline Pythoud-Simonet, logopédiste
026 484 87 85 (mardi, mercredi, vendredi)

pauline.simonet@edufr.ch

Melis Kocapinar, logopédiste
026 484 87 85 (lundi, mardi, mercredi, jeudi)

melis.kocapinar@edufr.ch

Mélissa Andrey (Schouwey), logopédiste
026 484 87 83

melissa.schouwey@edufr.ch

Floriane Pochon, logopédiste
026 484 87 86

floriane.pochon@edufr.ch



Psychologie

Contact : Camilla Campana, psychologue FSP
026 351 73 15 (lundi, mercredi, jeudi)

camilla.campana@edufr.ch



Psychomotricité

Contact : Laura Kervern, psychomotricienne
026 484 87 91 (lundi, mardi, mercredi, jeudi)

laura.kervern@edufr.ch

Noémie Clivaz, psychomotricienne
026 484 87 91 (mardi matin, vendredi)

noemie.clivaz@edufr.ch



Sous-conseil des parents

Un Sous-conseil des parents est constitué à l'école du Schoenberg.

Le Sous-conseil des parents (art. 20, Règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg) permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents et l'établissement. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le Sous-conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Il favorise et soutient la collaboration entre l'établissement et les parents.



Le Sous-conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'école, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Il est en principe composé de 8 parents (1 représentant par degré), de 2 enseignants (1 représentant par cycle) et de la direction d'école.

Les membres sont indiqués sur le site internet de l'école.

Si vous souhaitez prendre contact avec le Sous-conseil des parents de l'école du Schoenberg, voici le mail de contact : scpschoenberg@sarh.info.



Plan du site scolaire



Description	Bâtiment	Adresse
Classes primaires francophones	A	Heitera 21
Classes primaires germanophones	B	Heitera 21
Salles des maîtres + Salles ACT/ACM	C	Heitera 17
Directions FR et DE + TSS + appui	C1	Heitera 17
Salles de sport	D	Heitera 19
Classes enfantines francophones et germanophones	E	Heitera 21A
Classes primaires francophones	F	Heitera 15
Classes primaires francophones	G	Heitera 15A

Coordonnées

Ecole du Schoenberg Route de la Heitera 17 1700 Fribourg	
Bâtiment A	026 352 71 11
Bâtiment C – Salle des maîtres	026 352 91 50
Bâtiment E – étage C	026 352 91 54
Bâtiment E – étage D	026 352 91 55
Conciergerie	
Ohran Bayram	079 854 55 42
Travailleur social en milieu scolaire	
Jotterand Yannick	026 352 92 64
yannick.jotterand@edufr.ch	077 403 31 92
Direction d'établissement	
Glannaz Samuel	026 352 91 51
dir.ep.schoenberg@edufr.ch	079 663 90 35
Inspecteur scolaire	
Maillard Willy	
willy.maillard@fr.ch	026 305 73 80
Flos Carmeli	
	026 484 87 87
Service des écoles de la Ville	
	026 351 73 04
Accueil extrascolaire - inscription	026 352 91 00
Accueil extrascolaire Schoenberg	026 352 91 04
Devoirs surveillés (18h-20h pas de message)	079 209 91 85
Médecine scolaire	026 351 73 22
Cabinet dentaire	026 305 98 06
Secteur de contact École - Parents migrants	026 351 73 48
Éducation familiale	026 321 48 70
Centre d'animation socioculturelle	
	026 466 32 08
MEMO biblio&ludo de la ville	026 351 71 44
Chaperon Rouge	
Service payant de garde d'enfants (malades) à domicile	026 347 39 49



epschoenberg.friweb.ch